



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015 À 19H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quatre décembre deux mil quinze en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire lundi quatorze décembre deux mil quinze à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÉVETON, Maire.

PRÉSENTS : M. Jacques DRÉVETON, Mme Simonne DEBEAUPUIS, M. Matthieu FOURNY, Mme Alexandra DERMONT, M. Philippe FORESTIER, Mme Patricia GUISSÉ, M. Giovanni BRUSCINO, Mme Andréa BERIZZI, Mme Hanane LONGUET, Mme Marie-Anne JUMEAU, M. Etienne PROFFIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Natacha BURNEL (procuration à M. Jacques DREVETON), M. Frédéric AVERTY.

ABSENTS NON EXCUSÉS : M. Richard ROBLIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : M. Giovanni BRUSCINO

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :	14
PRÉSENTS :	11
VOTANTS :	12

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

(Approbation par les élus de l'ancien conseil présents ce jour)

ORDRE DU JOUR

Est rajouté un 6^{ème} point concernant les demandes de subvention de la DETR pour des travaux envisagés en 2016.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Délibération n° 2015/05-01

Le Conseil émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

AUTORISATION DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF (M14) 2016.

Délibération n° 2015/05-02

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous pour le budget 2016.

<u>CHAPITRE</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>CREDITS OUVERTS 2015</u>	<u>AUTORISATION 2016</u>
20	Immobilisations incorporelles	51 724.00€	12 931.00€
21	Immobilisations corporelles	285 260.97€	71 315.25€
23	Immobilisations en cours	559 000.00€	139 750.00€
TOTAL		895 984.97€	223 996,25€

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

AUTORISATION DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF (M49) 2016.

Délibération n° 2015/05-03

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous pour le budget 2016.

<u>CHAPITRE</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>CREDITS OUVERTS 2015</u>	<u>AUTORISATION 2016</u>
23	Immobilisations en cours	87 999.73€	21 999.94€
TOTAL		87 999.73€	21 999.94€

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

PLU : APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Délibération n° 2015/05-04

Le Conseil Municipal approuve le rapport annexé, les conclusions et avis motivés émis par Madame la Commissaire Enquêteur et autorise le Maire à faire effectuer par la société SOREPA tous les changements mentionnés dans le rapport annexé, les conclusions et avis motivés, avant la présentation du PLU à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC ET DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

Délibération n° 2015/05-05

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offres nécessaire à la réalisation des travaux cités en objet, d'étudier avec le support du Maître d'œuvre (Test Ingénierie) les candidatures dudit marché :

Il pourra réaliser les dossiers de demande de subvention et de crédit à taux zéro auprès de l'agence de l'eau (budget assainissement M49).

La part des travaux « eaux pluviales » sera inscrite sur le budget 2016 de la Commune (M14) et le montant estimé d'élève à 76 704.00€.

La part des travaux « eaux usées » quant à elle sera inscrite sur le budget 2016 de l'assainissement (M49) et s'élève à 145 009.20€.

La part pour la maîtrise d'œuvre est évaluée à 23 165.00€ et sera budgétée sur le budget 2016 de l'assainissement (M49).

Il convient de solliciter l'agence de l'eau pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 52 157.26€ et d'un crédit à taux zéro de 27 049.84€ (permettant une partie du financement des travaux sur le budget 2016 de l'assainissement (M49)).

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016

Délibération n° 2015/05-06

Au vue de la circulaire préfectorale de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et des modalités d'attribution des subventions 2016, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016 pour les dossiers suivants et dans l'ordre de priorité ainsi défini (le 1 étant le plus prioritaire) :

- 1/ Travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (taux de subvention demandé pour la prise en charge : 55 000€ HT.
- 2 / Travaux visant à l'installation de système de vidéo protection sur la commune (taux de demandé pour la prise en charge : 80% du coût HT des travaux).
- 3 / Travaux d'extension et d'aménagement du cimetière et de réfection complète ou partielle des murs de clôture des cimetières y compris les columbariums (taux de subvention demandé pour la prise en charge : 50% du coût HT dont le plafonnement de la dépense subventionnable est de 110 000€.

DÉLIBÉRATION

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

INFORMATIONS :

❖ **DÉMISSION DE M. FRÉDÉRIC AVERTY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Frédéric AVERTY a envoyé par courrier reçu en mairie le 23 novembre dernier sa démission au poste de 4^{ème} adjoint et de conseiller municipal. Cette démission sera effective au 1^{er} janvier 2016 (Cette information correspond également à un souhait exprimé par Monsieur BRUSCINO)

❖ **TRAVAUX DE BRANCHEMENT RUELLE DES PRÉS ET RUE DE LA LIBÉRATION**

Une réflexion est menée à la demande de Monsieur FOURNY sur la décision d'interdire pour une certaine durée (3ans) les travaux de branchement ruelle des Prés et rue de la Libération en raison de la rénovation complète des routes.

La mairie contactera l'ART Villenoy pour un avis sur la départementale et se positionnera lors d'un prochain conseil sur ce point. Les riverains seront avertis et auront le temps, le cas échéant, d'anticiper leurs besoins.

La séance est levée à 20h15